

**84<sup>es</sup> Assises internationales  
du compagnonnage**

**29 et 30 avril 2022**

**ASSISES DE LILLE**



**SOUTENEZ LES JEUNES  
EN FORMATION,  
FAITES UN DON  
POUR LES ASSISES !**

  
**LES  
COMPAGNONS  
DU  
DEVOIR**  
et du Tour de France

## Les Compagnons du Devoir et du Tour de France

L'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) réunit des femmes et des hommes de métier mobilisés autour d'un même idéal : **permettre à chacun et à chacune de s'accomplir dans et par son métier, dans un esprit d'ouverture et de partage.** Les Compagnons du Devoir proposent des formations allant du CAP à la licence professionnelle. Ils forment actuellement plus de 11 000 jeunes suivant un parcours de formation en alternance en entreprise, dont la spécialité est la mobilité en France et à l'étranger. Les Compagnons du Devoir et du Tour de France sont présents dans 4 filières : bâtiment et aménagement, technologies de l'industrie, matériaux souples et métiers du goût.

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, elle est habilitée à recevoir des **dons, legs, donations et assurances-vie.** Elle figure sur la liste nationale des bénéficiaires de la **taxe d'apprentissage** et peut percevoir directement tout ou partie du solde de cette taxe versée par les entreprises.



## Les Assises

Chaque année, Compagnons et jeunes en formation se retrouvent dans une ville différente de France pour participer aux Assises.

Plus qu'une assemblée générale, cet événement est un temps de retrouvailles fraternelles, de partage intergénérationnel et de débats instructifs. Pour les jeunes qui y participent, les Assises sont l'occasion de :

- **Rencontrer** des Compagnons et d'autres jeunes en formation ;
- **Comprendre** les grandes orientations de l'association ;
- **S'ouvrir** aux grands enjeux sociétaux lors d'ateliers ;
- **Vivre ensemble** l'idéal du compagnonnage.

## Pourquoi soutenir les jeunes aux Assises ?

Plusieurs centaines de jeunes en formation, venus de toute la France et de l'étranger, sont attendus au Grand Palais de Lille pour les prochaines Assises. Pour les aider financièrement, **faites un don pour les bourses « jeunes aux Assises » !** Une bourse de 300 € (qui inclut location de salle, repas, hébergement, etc.) complète la contribution de 35 € versée par chaque jeune participant. Pour que les jeunes puissent avancer sereinement vers l'excellence et qu'ils se sentent soutenus, **chaque don compte !** Merci !

## Comment donner ?

• **En ligne sur**  
[www.compagnons-du-devoir.com](http://www.compagnons-du-devoir.com)

✈️ Simple, rapide et sécurisé

• **En envoyant votre chèque**

à l'ordre de l'« AOCDTF » avec le bulletin de don (au recto) complété à :

Virginie Pezin  
Responsable Administrative et Comptable,  
Région Hauts-de-France  
AOCDTF  
118, rue de Babylone  
59491 Villeneuve-d'Ascq

→ **Votre reçu fiscal sera envoyé par courriel ou par courrier postal.**

• **Par virement :**

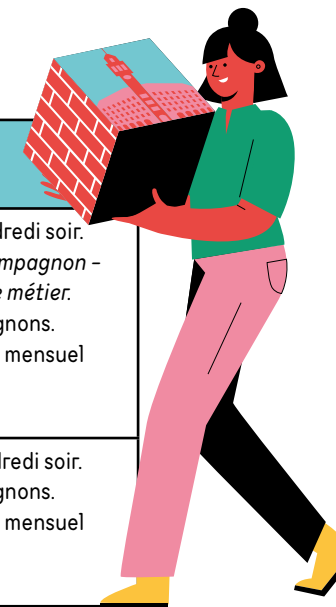
Titulaire : AOCDTF Province de Lille  
IBAN : FR76 3000 4008 0218 6135 103  
BIC : BNPAFRPPAA

Pour recevoir votre reçu fiscal, merci :

- D'indiquer dans l'ordre de virement : « don Assises », la dénomination sociale (*pour les entreprises*) ou votre nom (*pour les particuliers*) ;
- D'envoyer à [vpezin@compagnons-du-devoir.com](mailto:vpezin@compagnons-du-devoir.com) ou au 03 20 72 54 44 « don Assises », la dénomination sociale (*pour les entreprises*) ou votre nom (*pour les particuliers*), le montant de votre don, sa date et votre adresse postale.

## Les contreparties des entreprises mécènes

	MONTANT DU DON	NOMBRE DE BOURSES FINANCIÉES	CONTREPARTIES
<b>Mécènes principaux</b>	À partir de 6 000 €	20 bourses et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 invitations au cocktail du vendredi soir.</li> <li>• 1 exemplaire du livre <i>Devenir Compagnon - La Grande école des hommes de métier.</i></li> <li>• 1 trophée réalisé par les Compagnons.</li> <li>• 1 abonnement annuel au journal mensuel <i>Compagnon du Devoir.</i></li> <li>• Votre logo sur l'écran de veille.</li> </ul>
<b>Grands mécènes</b>	À partir de 2 100 €	7 bourses et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 invitations au cocktail du vendredi soir.</li> <li>• 1 trophée réalisé par les Compagnons.</li> <li>• 1 abonnement annuel au journal mensuel <i>Compagnon du Devoir.</i></li> <li>• Votre logo sur l'écran de veille.</li> </ul>
<b>Mécènes</b>	À partir de 900 €	3 bourses et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 abonnement annuel au journal mensuel <i>Compagnon du Devoir.</i></li> <li>• Votre logo sur l'écran de veille.</li> </ul>



Merci d'envoyer le logo de votre entreprise à : [don@compagnons-du-devoir.com](mailto:don@compagnons-du-devoir.com)

**Votre contact**

Service Mécénat et Partenariat • [don@compagnons-du-devoir.com](mailto:don@compagnons-du-devoir.com) • 01 44 78 22 62

# ASSISES 2022

# BULLETIN DE DONS



OUI, je fais un don pour les Assises de : ..... €



## JE SUIS UNE ENTREPRISE OU UNE ORGANISATION

60 % du montant de mon don est déductible de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxe.

Dénomination sociale de l'entreprise .....

.....

Fonction .....



## JE SUIS UN PARTICULIER

66 % du montant de mon don est déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20 % de mon revenu imposable.

Civilité .....

Prénom / Nom .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Pays .....

Courriel .....@.....

Si nécessaire, je suis joignable par téléphone :

Fixe ..... / ..... / ..... / ..... / ..... Portable ..... / ..... / ..... / ..... / .....

*En soumettant ce bulletin de don, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées par l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France. La collecte de ces données a pour finalité la gestion de votre don, la gestion des relations donateurs et l'émission du reçu fiscal. Ces données sont destinées aux services administratifs de l'association et sont conservées le temps nécessaire à leur finalité. Conformément à la loi "Informatique et libertés" modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et, en cas de motifs légitimes, d'effacement de vos données. Vous bénéficiez du droit d'opposition à recevoir des sollicitations en vous adressant à : [dpo@compagnons-du-devoir.com](mailto:dpo@compagnons-du-devoir.com). Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.*



Patrimoine  
Culturel  
Immatériel  
en France



Le label IDEAS atteste de la qualité de la gouvernance, de la gestion financière et du suivi de l'efficacité de l'action.

